

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	30	2	3

**SEANCE DU 15 MAI 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois  
et le Quinze Mai à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**061/23 : DISPOSITIF « TEAM 06 - PARIS 2024 » – APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC UNE ATHLETE LICENCIÉE AU CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Patricia YVARS, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Cécile DAVID, représentée par Madame Sandra GUERCIA-CASCIO.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : DISPOSITIF « TEAM 06 - PARIS 2024 » – APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC UNE ATHLETE LICENCIEE AU CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL**

Madame Muriel BERGUA informe le Conseil Municipal que la commune de Mandelieu-la Napoule est fière de compter parmi les licenciés du Centre Nautique Municipal une sportive de haut niveau, membre de l'équipe de France de Voile, catégorie ILCA6, Louise CERVERA.

Son palmarès pour l'année 2022 est le suivant :

- 4<sup>ème</sup> de la coupe du Monde à Palma
- 3<sup>ème</sup> de la coupe du Monde à Hyères
- 8<sup>ème</sup> de la coupe du Monde en Hollande
- 12<sup>ème</sup> aux championnats du Monde à Houston
- Numéro 1 française

Cette dernière a démontré un engagement et un dévouement exceptionnel à son sport, et est maintenant en lice pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Elle contribue à faire briller la Commune de Mandelieu-la Napoule à l'échelle nationale et internationale.

La Commission permanente du Département des Alpes-Maritimes a accordé à la Commune une subvention d'un montant de 5 000 € au titre du dispositif « Team06 – Paris 2024 ».

Le Département souhaite que cette gratification apporte aux athlètes et aux clubs un soutien afin de porter haut les couleurs du Département des Alpes-Maritimes lors des prochains Jeux Olympiques de Paris 2024. Le versement de cette subvention est conditionné par la signature d'une convention entre la Commune et le Département, précisant les modalités d'utilisation de la somme allouée de 5 000 €.

En outre, et afin d'encourager Mme Louise CERVERA dans son projet olympique, il est proposé au Conseil de lui verser l'intégralité de cette somme de 5 000 € à travers une convention de partenariat, et ce, dans le respect des conditions d'utilisation de cette subvention, imposées par le Département.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver les conventions jointes à la présente délibération, relatives :

- Au subventionnement de la Commune par le Département au titre du dispositif « TEAM 06 – PARIS 2024 » à hauteur de 5 000 € ;
- Au partenariat entre la Commune et Mme Louise CERVERA aux fins de lui reverser ladite somme de 5 000 €.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)**

**APPROUVE** le projet de convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la Commune, portant versement à cette dernière d'une subvention de 5 000 € dans le cadre du dispositif « TEAM 06 – PARIS 2024 », joint à la présente délibération.

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Mandelieu-la-Napoule et Mme Louise CERVERA, portant reversement à cette dernière de la subvention départementale susvisée, joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à signer lesdites conventions et tout document nécessaire à leur bonne exécution.

Le Maire  
Sébastien LEROY



Le Secrétaire de séance  
Catherine AIMAR

